

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : Participation du Département aux travaux réalisés par la Région dans la cité mixte scolaire de Marseilleveyre.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer :

- l'avenant n°1 à la convention n°2014 CMX13-02 relative aux travaux de réaménagement des espaces extérieurs de la cité-mixte Marseilleveyre à Marseille,
- l'avenant n°1 à la convention n°2015 CMX13-01 relative aux travaux de rénovation du SSI de l'externat de la cité-mixte Marseilleveyre à Marseille.

Ces avenants joints en annexes du rapport, modifient les échéances de la participation financière du Département mais nullement les montants.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée